

ALGERIE TELECOMS SPA

DIRECTION OPÉRATIONNELLE DES DE BOUIRA

SOUS-DIRECTION TECHNIQUE

DEPARTEMENT RESEAU TRANSPORT

Réf: AT/DO/SDTO/DRT/100/2020.

Bouira, le : 13/07/2020.

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise

EIRCET-FARHI.



Objet : Mise en demeure.

Projet: Travaux de Réalisation d'infrastructures d'accueil pose et raccordement de câble à fibres optiques : MARDJA TOUILA ET DRIVATION DECHEMIA.

- Vu le contrat de Réalisation N°12/2020 du 25/02/2020 conclu avec l'entreprise EIRCET-FARHI.
 - Vu le Bon de Commande des Travaux N°14/2020 du 25/02/2020.
 - Vu l'Ordre de Service N°14/DO/2020 du 25/02/2020.
 - Vu l'Autorisation de la Direction des Travaux Publique de Bouira du 28/05/2020.
 - Vu le Rapport du centre CMSO du 13/07/2020, qui signale les malfaçons dans la réalisation et non respect des clauses contractuelles concernant la partie CPT du contrat.
 - l'entreprise EIRCET-FARHI, Représenté par M. FARHI Mohamed, est mise en demeure, afin de lever toutes les anomalies constatées dans le chantier, et ce dans un délai n'excédant pas les huit (08) jours.
- la présente mise en demeure prend effet à partir du 13/07/2020 et qui correspond à la date de constatations des malfaçons.

Faute de quoi, il vous sera appliqué des réserves coercitives prévues par la réglementation en vigueur (résiliation de contrat et la mise dans la liste noire).

Le Directeur Opérationnel

Algérie Télécom-SPA
Directeur Opérationnel de Bouira

Signé:Abdelhalim BOUACHRI